Informations de base

2025/2081(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Incidence des médias sociaux et de l'environnement en ligne sur les jeunes **Subject** 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 4.40.10 Jeunesse	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture et éducation	RUOTOLO Sandro (S&D)	14/04/2025
	Rapporteur(e) fictif/fictive GLAVAK Sunčana (EPP) VICSEK Annamária (PfE) MAGONI Lara (ECR) PETROV Hristo (Renew) RIBA I GINER Diana (Greens/EFA) MORACE Carolina (The Left) BORVENDÉG Zsuzsanna (ESN)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	BALLARÍN CEREZA Laura (S&D)	01/07/2025
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	BARLEY Katarina (S&D)	23/04/2025
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	STROLENBERG Anna (Greens/EFA)	17/06/2025

Commission

DG de la Commission	Commissaire

européenne	Éducation, jeunesse, sport et culture	MICALLEF Glenn

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/05/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/07/2026	Vote en commission		
28/08/2026	Dépôt du rapport de la commission	A10-0220/2026	
17/09/2026	Décision du Parlement	T10-0313/2026	Résumé
17/09/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/2081(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/10/02657

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE776.924	10/09/2025	
Avis de la commission	FEMM	PE777.016	19/11/2025	
Amendements déposés en commission		PE779.529	19/11/2025	
Avis de la commission	IMCO	PE778.089	27/02/2026	
Avis de la commission	LIBE	PE778.040	05/03/2026	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0220/2026	28/08/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0313/2026	17/09/2026	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
RUOTOLO Sandro	Rapporteur(e)	CULT	16/03/2026	IIDEA - Italian Interactive Digital Entertainment Association
RUOTOLO Sandro	Rapporteur(e)	CULT	25/02/2026	European Association for Viewers Interests Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries Save the Children Europe
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) pour avis	FEMM	03/02/2026	City of Amsterdam (municipality)
RUOTOLO Sandro	Rapporteur(e)	CULT	12/01/2026	Child Helpline International
BARLEY Katarina	Rapporteur(e) pour avis	LIBE	18/12/2025	Bundesverband Digitale Wirtschaft (BVDW) e.V. German Association for the Digital Economy
RUOTOLO Sandro	Rapporteur(e)	CULT	26/11/2025	Google Ireland Limited and its affiliates
RIBA I GINER Diana	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	19/11/2025	Adolescencia Lliure de Mobils
RUOTOLO Sandro	Rapporteur(e)	CULT	04/11/2025	Wikimedia Europe
VANDENDRIESSCHE Tom	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	29/10/2025	European Digital Rights
GLAVAK Sunčana	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	15/10/2025	European Council for Steiner Waldorf Education
CIFROVÁ OSTRIHOŇOVÁ Veronika	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	LIBE	14/10/2025	European Digital Rights
GLAVAK Sunčana	Rapporteur(e) fictif/fictive	CULT	14/10/2025	Centar za nestalu i zlostavljanu djecu
RUOTOLO Sandro	Rapporteur(e)	CULT	13/10/2025	Internet Society
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) pour avis	FEMM	02/10/2025	COFACE S.A.
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	29/09/2025	OpenAI OpCo, LLC
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	29/09/2025	DOT Europe
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	22/09/2025	CNMC
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	19/09/2025	DGCNECT (several teams)
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	19/09/2025	ARCOM
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	18/09/2025	BEUC
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	17/09/2025	Youtube
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	17/09/2025	TikTok Technology Ltd
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	15/09/2025	KidsUnplugged
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	15/09/2025	Meta
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	12/09/2025	5Rights Foundation Eurochild AISBL
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	21/07/2025	Arnau Carmona, psychologist
BALLARÍN CEREZA Laura	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	12/05/2025	Eurochild
RUOTOLO Sandro	Rapporteur(e)	CULT	12/05/2025	Hanbury Strategy and Communications Limited

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
CORMAND David	26/02/2026	EUROCONSUMERS AISBL

Incidence des médias sociaux et de l'environnement en ligne sur les jeunes

2025/2081(INI) - 17/09/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 395 voix pour, 136 contre et 80 abstentions, une résolution sur l'influence des médias sociaux et de l' environnement en ligne sur les jeunes.

Le Parlement a souligné que, pour traiter la question des répercussions des médias sociaux sur les jeunes, une **stratégie européenne intégrée** est nécessaire qui:

- associe sécurité dès la conception et par défaut, protection de la vie privée par défaut, conception adaptée à l'âge, transparence algorithmique et mécanismes de vérification de l'âge donnant la priorité au respect de la vie privée,

- renforce le bien-être mental, une éducation aux médias et au numérique,

- inclue les familles, les écoles et les acteurs du système éducatif.

Cadre juridique de l'Union

Le Parlement a souligné l'importance de veiller à l'efficacité et à la cohérence de la mise en œuvre, du contrôle de l'application, de la constance et de la complémentarité des **principaux instruments juridiques de l'Union**, tels que la directive «Services de médias audiovisuels» (SMA), le règlement général sur la protection des données (RGPD), le règlement sur les services numériques (DSA), la directive sur les pratiques commerciales déloyales, le règlement sur l'intelligence artificielle et le futur règlement sur l'équité numérique, afin de bâtir un cadre intégré de protection des enfants en ligne. Il a appelé à **harmoniser les mesures nationales** afin d'éviter la fragmentation de la protection de l'enfant dans l'Union et de renforcer la coopération et le partage d'informations entre les autorités nationales compétentes et la Commission.

Les députés ont invité la Commission, dans le cadre du **futur règlement sur l'équité numérique**, à recenser et à combler les lacunes réglementaires pertinentes existantes, en particulier en ce qui concerne les caractéristiques de conception addictives et trompeuses des services numériques, dont les interfaces truquées, les pratiques en matière de publicité personnalisée, le neuromarketing, les boîtes à butin, les monnaies intégrées aux jeux vidéo et les pratiques commerciales déloyales des influenceurs.

Le Parlement a invité la Commission à faire respecter les obligations prévues par le règlement sur l'IA, notamment au moyen de **l'étiquetage des contenus générés par l'IA**. Il a demandé aux plateformes en ligne de mettre en œuvre des procédures rapides aux fins de supprimer les contenus falsifiés ou préjudiciables.

Les États membres et les plateformes en ligne sont invités à veiller à ce que les cadres d'évaluation et d'étiquetage des produits d'IA tiennent dûment compte de l'incidence sur les droits des jeunes utilisateurs et leur **santé mentale**. La résolution a souligné la nécessité d'une réglementation claire ainsi que de normes éthiques contraignantes en matière de conception et d'utilisation des «**compagnons d'IA**» capables de déployer des techniques de manipulation ou d'exploiter les vulnérabilités émotionnelles des mineurs. Elle a mis en garde contre le fait que les interactions avec ces outils ont, dans un certain nombre de cas, contribué à des suicides.

Préjugés sexistes et discrimination dans les systèmes d'IA

Les ensembles de données d'entraînement de l'IA reflètent souvent des stéréotypes bien ancrés, ce qui se traduit par des algorithmes de recommandation et des systèmes de gestion de contenus biaisés, y compris la promotion de communautés misogynes, d'images sexualisées générées par l'IA, de contenus pro-anorexie et d'automutilation. Le Parlement a demandé un **audit systématique des données d'entraînement et des produits algorithmiques** à l'aide d'indicateurs tenant compte de la dimension de genre, ainsi que des essais fondés sur des scénarios afin d'examiner la manière dont les systèmes de recommandation exposent les mineurs à ce type de contenu. Il a demandé aux plateformes de démontrer qu'elles ont pris des mesures aux fins d'empêcher la prolifération de contenus préjudiciables.

Le Parlement a recommandé, entre autres:

- d'élaborer des **lignes directrices** sur l'utilisation des systèmes d'IA ayant une incidence sur les enfants;

- de renforcer les mesures d'atténuation à l'égard des **escroqueries et fraudes**, notamment des mesures spécifiques contre les escroqueries liées à des célébrités;

- d'interdire explicitement les systèmes d'IA qui génèrent, manipulent ou modifient des images ou des **vidéos réalistes représentant des activités sexuellement explicites** ou les parties intimes d'une personne physique identifiable sans le consentement de celle-ci, ainsi que les contenus artificiels relatifs à des abus sexuels sur enfants;

- d’obliger les plateformes en ligne à garantir une réponse rapide et proportionnée face aux contenus et aux comportements liés au **cyberharcèlement** et à atténuer l’incidence de la conception addictive et persuasive en mettant en œuvre des garanties fondées sur les risques pour les systèmes de recommandation, ainsi que des mesures visant à interdire les pratiques les plus addictives;

- d’élaborer un code de **conduite à l'échelle de l'Union pour les influenceurs**, notamment des engagements en faveur d’une publicité responsable à l’ égard des mineurs, ainsi que d’établir une définition harmonisée du «marketing des influenceurs».

Contenu préjudiciable, vérification de l'âge et protection des mineurs

Les députés regrettent que plusieurs mécanismes utilisés par les plateformes en ligne pour contrôler l’accès à leurs services, tels que l’ autodéclaration, soient facilement contournés et que les mineurs continuent d’avoir largement accès à des contenus inadaptés à leur âge. Ils ont souligné la nécessité de disposer d’outils de vérification efficaces, respectueux de la vie privée et conformes aux droits de l’enfant afin de **vérifier l’âge** d’un utilisateur lorsque cela est nécessaire, sans collecte ni conservation de données à caractère personnel.

Le Parlement s’est félicité de l’avis favorable exprimé par la présidente de la Commission quant à l’instauration d’un **âge minimum** harmonisé à l’ échelle de l’Union pour l’accès aux médias sociaux (un âge minimum numérique). Il a souligné la nécessité d’une approche harmonisée au niveau de l’ Union pour établir un âge minimum numérique.

Éducation, compétences numériques et éducation aux médias

Les députés ont souligné le rôle clé de l’éducation pour doter les enfants et les jeunes des compétences en matière de culture numérique, médiatique et de l’IA nécessaires pour naviguer efficacement et en toute sécurité sur les réseaux sociaux et dans les environnements en ligne. Ils ont invité les États membres à envisager l’introduction de règles claires concernant l’utilisation des appareils mobiles à l’école, en particulier dans les écoles maternelles et primaires, qui peuvent comprendre des exceptions pour des raisons pédagogique.

Soulignant la nécessité d’une transparence accrue des systèmes algorithmiques des médias sociaux, le Parlement s’est dit favorable à l’introduction pour les plateformes en ligne d’un «**mode jeunesse**», qui désactive la publicité ciblée et limite les caractéristiques de conception addictive pour les mineurs.